



Les communes
s'inscrivent auprès de
Loire Tourisme

Sensibilisation et accompagnement
des communes inscrites
(visites terrain, conseils, journées de
sensibilisation aux enjeux de transition)

Inscription et
présélections

**Loire Tourisme et le Comité de
Fleurissement**
sélectionnent les communes susceptibles
d'être labellisées et les accompagnent
dans la démarche de labellisation.

**LOIRE
TOURISME** | Agence de
Développement
Touristique

Coordination
Région/Département

Proposition

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

La région Auvergne-Rhône-Alpes
attribue les 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} Fleurs et propose les
communes susceptibles d'être labellisées « 4 Fleurs » au
Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF).

Coordination CNVVF
Région/Département

Le Comité National des Villes et Villages Fleuris
coordonne le processus global de labellisation et
attribue la 4^{ème} Fleur ainsi que les différents prix
nationaux.

CNVVF | CONSEIL
NATIONAL
DES VILLES
ET VILLAGES
FLEURIS